SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Peintre automobile)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Peintre automobile, veuillez visiter :
cappeintreautomobile.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

PEINTRE AUTOMOBILE

ÉDITION 2026

UNITÉ EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

efficient : 3 pour l'unité EG1 ; aucun coefficient distinct pour l'EMC Durée : 2 heu

Le candidat présente la liste des six documents prévue pour l'épreuve, dont deux en histoire, deux en géographie et deux en EMC. Les documents DT 1, DT 2 et DR 1 ci-joints servent de supports à la présente proposition.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse critique d'une source historique (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Lire et expliquer des données territoriales (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Étude d'une situation civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP PEINTRE AUTOMOBILE

L'histoire-géographie-enseignement moral et civique est évaluée dans le cadre de l'unité EG1. Pour l'épreuve ponctuelle, l'évaluation se déroule à l'oral : le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document retenu et répond aux questions de l'examinateur, dans la limite de dix minutes. Le coefficient 3 s'applique à l'unité EG1 entière et n'est pas un coefficient propre à l'EMC.

Les trois parties ci-dessous organisent les capacités mobilisées dans le sujet. Elles sont à traiter oralement à partir des documents et des questions de l'examinateur. Le barème présenté est ramené sur 20 points.

PARTIE 1 : Analyse critique d'une source historique (9 points)

Contexte, interprétation, critique et portée d'un texte fondateur

À partir du document DT 1, présentez la source et construisez une analyse organisée. Vous pouvez vous appuyer sur vos connaissances relatives à la Révolution française et aux droits et libertés.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, la date et le contexte politique du document DT 1. Nommez son auteur collectif.

1.2 (3 points) Expliquez, avec vos propres mots, les droits affirmés dans les articles 10 et 11. Distinguez la liberté d'opinion de la liberté de communiquer ses opinions.

1.3 (4 points) Montrez la portée de ces articles et présentez une limite à l'exercice de la liberté d'expression prévue par le texte. Appuyez votre réponse sur des éléments précis du document et distinguez le principe juridique de votre opinion personnelle.

PARTIE 2 : Lire et expliquer des données territoriales (7 points)

Repérage, comparaison et interprétation de données géographiques

À partir du document DT 2, décrivez les différences entre les deux communes d'un même territoire fictif. Les données sont fournies dans le tableau et suffisent pour répondre aux questions.

2.1 (3 points) Comparez les parts d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence dans les communes A et B. Relevez les valeurs et calculez l'écart en points de pourcentage.

2.2 (2 points) À partir des données du document DT 2, indiquez laquelle des deux communes présente la plus forte proportion d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence. Proposez une explication géographique possible en mobilisant les caractéristiques fournies, sans présenter cette explication comme une certitude.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.3 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 en reliant chaque donnée territoriale à une caractéristique du territoire. Présentez ensuite oralement une conclusion qui résume le contraste entre les deux communes.

PARTIE 3 : Étude d'une situation civique (4 points)

Liberté d'expression, responsabilité et valeurs de la République

Dans un atelier de réparation automobile, un salarié publie sur un réseau social un message critiquant une décision de son employeur. Un collègue répond en diffusant des informations personnelles sur le salarié et en l'insultant. Le responsable demande que les échanges cessent pendant le travail et rappelle les règles applicables à tous. À partir du document DT 1 et de cette situation, formulez un jugement argumenté.

3.1 (2 points) Distinguez, dans cette situation, l'expression d'une critique et les comportements qui peuvent porter atteinte aux droits d'autrui. Appuyez votre réponse sur un principe ou une valeur de la République.

3.2 (2 points) Proposez une réponse responsable à la situation. Justifiez-la en mobilisant la liberté d'expression, le respect de la dignité d'autrui et les limites fixées par la loi.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789 : ARTICLES 10 ET 11

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Texte historique authentique.

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

DT 2 : ACTIFS TRAVAILLANT HORS DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE DANS DEUX COMMUNES D'UN TERRITOIRE FICTIF

Les deux communes appartiennent au même territoire fictif. Les chiffres ci-dessous sont des données fournies pour le sujet ; ils ne décrivent pas des communes réelles.

Données territoriales comparées

Commune	Population	Caractéristique du territoire	Actifs travaillant hors de leur commune de résidence
A	8 000 habitants	Centre de services et d'emplois	30 %
B	2 000 habitants	Commune résidentielle située à 15 km du centre de services	70 %

Données fictives fournies pour le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de repérage territorial — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir des informations du document DT 2. Présentez votre conclusion oralement.

Mise en relation des données et des caractéristiques du territoire

Commune	Part des actifs travaillant hors de leur commune	Caractéristique territoriale à mettre en relation
A	.....	.....
B	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Peintre automobile, classés par épreuve et par année :
cappeintreautomobile.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Peintre automobile reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
cappeintreautomobile.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.